RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00737
Numéro SIREN : 522 046 069
Nom ou dénomination : CJ AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2017 sous le numéro de dépôt A2017/012251

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE GRENOBLE

1339810

Dénomination : CJ AUDIT
Adresse : 57 bis boulevard Des Alpes 38240 Meylan -FRANCE-

n° de gestion : 2010B00737
n° d'identification : 522 046 069

n° de dépôt : A2017/012251
Date du dépôt : 21/12/2017

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du 14/12/2017

1339810

YTHAK

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :
21 DEC. 2017
Sous le N° 12251

Rapport du Commissaire A la Transformation sur la transformation de la société CJ AUDIT Société A Responsabilité Limitée en Société par Actions Simplifiée

SAS CJ AUDIT
Société au capital de 10 000 €
57 bis Boulevard des Alpes
38240 MEYLAN

Rapport sur la transformation

SAS CJ AUDIT

57 bis Boulevard des Alpes

38240 MEYLAN

Capital : 10 000 Euros

Numéro R.C. : 522 046 069

Lieu d'inscription : GRENOBLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA SARL CJ AUDIT EN SAS

A l'associé,

En notre qualité de Commissaire à la Transformation désigné, en application des dispositions de l'article L.224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 01/12/2017, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation

- A vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Grenoble, le 14/12/2017

Le commissaire aux comptes,
SARL YTHAK
Pierre Maxime REJOL

